

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

RESTRICTED  
Com. Gen./1  
14 mai 1949  
ORIGINAL : FRENCH

AU COURS DE SA CINQUANTE-CINQUIEME SEANCE, TENUE A  
LAUSANNE LE 14 MAI 1949  
LA COMMISSION DE CONCILIATION A ETABLI  
UN COMITE GENERAL ET LUI A CONFERE  
LE MANDAT SUIVANT:

A la demande de la Commission, étudier et préparer,  
après avoir pris les vues des délégations intéressées,  
des rapports sur toute question que la Commission jugerait  
utile de lui soumettre, dans le cadre du Procès-Verbal  
signé le 12 mai.